



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 AVRIL 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Rabia

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 08 04 26**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 5595349 – critérium U13 série 1 poule C vs EZANVILLE US le 11/04/26

### **PARMAIN AC : Mail du 01 04 26**

Pris note de votre information concernant l'amende. Après vérification la commission transmet à la comptabilité pour annulation de l'amende.

### **PERSAN US : Mail du 06 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 le 11/04 et impossibilité de recevoir le centre prévu sur vos installations.

## RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**





Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

## INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

## CHALLENGES U10 & U11

### 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

- 9h15 : Contrôle des Licences
- 9h30 : Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement avant le début des rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**
- 10h00 : Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 30 Mai 2026 (une seule équipe par club maximum comme le prévoit le règlement)

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mercredi 8 Avril 2026.

La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

**ATTENTION** : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 13 AVRIL 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanctions (PAR MAIL UNIQUEMENT ou DEPÔT AU SECRÉTARIAT AVANT CETTE DATE)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles (présence et jonglerie) en photo avant de quitter le centre en cas d'appel, de réclamation ou convocation

### CHALLENGE U10

Centre 1	FRANCONVILLE FC	Centre 2	VIARMES ASNEIRES OL	Centre 3	SARCELLES AAS	Centre 4	ERAGNY FC
	Villiers FC 1		Viarmes-Asnières OL 1		Sarcelles AAS 4		Soisy AM FC 1
	Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 2		Sarcelles AAS 1		RC Argenteuil 2
	Franconville FC 1		Jouy FC 1		Neuville AS 2		Eragny FC 2
	Courdimanche AS 1		Marly ES 1		Vauréal FCM 1		Eragny FC 1
Centre 5	ECOUEEN FC	Centre 6	ARGENTEUIL FC	Centre 7	ARNOUVILLE FAS	Centre 8	CERGY PONTOISE FC
	RC Argenteuil 3		Argenteuil FC 1		Arnouville FAS 1		Cergy-Pontoise FC 2
	RC Argenteuil 1		Argenteuil FC 2		Goussainville FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	St Brice FC 1		Entente SSG 1		Ermont AmS 2		Pierrelaye FC 1
	Ecouen FC 3		St Leu FC 2		Ermont AmS 3		Méry-Mériel FC 1





## CHALLENGE U11

Centre 1	ERMONTAmS	Centre 2	PERSAN US	Centre 3	MONTIGNY FC	Centre 4	RC ARGENTEUIL
	Ermont AmS 3		Ermont ACF 1		Cergy-Pontoise FC 2		Herblay ES 1
	Ermont AmS 2		Persan US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1
	Eragny FC 1		Goussainville FC 1		Montigny FC 1		RC Argenteuil 1
	Montmorency FC 1		Soisy AM FC 1		Argenteuil FC 1		RC Argenteuil 3
Centre 5	VILLIERS FC	Centre 6	St BRICE FC	Centre 7	St OUEN AS	Centre 8	OSNY FC
	Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		St Ouen AS 1		Osny FC 1
	Entente SSG 1		Ecouen FC 1		St Ouen AS 2		Vexin AS 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 1		Cosmo Taverny 1		Sarcelles AAS 1
	Villiers FC 2		St Brice FC 2		Ezanville US 1		Sarcelles AAS 4

## COUPE DU COMITE U12

### Finale Départementale du Vendredi 8 Mai 2026

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le Lundi 18 Avril 2025 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

### Résultat du 4<sup>ème</sup> Tour du Samedi 28 Mars 2026

Centre n°1	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 2	ERAGNY FC 1
Centre n° 3	SARCELLES AAS 1
Centre n° 4	ST BRICE FC 1

## CRITERIUM U13 3<sup>ÈME</sup> Phase

Dans le but de préparer le critérium U13 - 3<sup>ème</sup> phase (foot à 11), la commission communique ci-dessous la liste des équipes par club pour validation.

Les rencontres auront lieu les samedi 23 & 30 Mai 2026.

La commission demande à chaque club de bien vouloir valider par retour de mail, le nombre d'équipes retenues.





	<b>1 Equipe</b>		<b>2 Equipes</b>
1	BELLOY ST MARTIN ASC	1	ADAMOIS OL
2	BRUYERES-BERNES USM	2	ARGENTEUIL FC
3	CHAMPAGNE SFC	3	ARGENTEUIL RC
4	CHAUMONTEL-LUZ AS	4	AUVERS-ENNERY FC
5	CORMEILLAIS ACS	5	BEAUCHAMP AS
6	COURDIMANCHE AS	6	BEZONS USO
7	DEUIL-ENGHIEN FC	7	CERGY-PONTOISE FC
8	EAUBONNE CSM	8	COSMO TAVERNY
9	ERAGNY FC	9	ENTENTE BEAUMONT-MOURS
10	EZANVILLE US	10	ENTENTE SSG
11	GAFEPB	11	ERMONT ACF
12	GONESSE RC	12	FRANCONVILLE FC
13	GOUSSAINVILLE FC	13	GARGES FCM
14	GROSLAY FC	14	HERBLAY ES
15	MAGNY FC	15	JOUY FC
16	MARCOUVILLE CITY CPA	16	MONTIGNY FC
17	MENUCOURT AS	17	MONTMORENCY FC
18	MÉRY-MÉRIEL FC	18	OSNY FC
19	MONTMAGNY FC	19	PERSAN US
20	MONTSOULT-BAILLET US	20	PUISEUX-LOUVRES FC
21	PARMAIN AC	21	SARCELLES AAS
22	PIERRELAYE FC	22	ST BRICE FC
23	ROISSY US	23	ST LEU FC
24	SOISY AM FC	24	ST PRIX ES
25	ST OUEN AS	25	VAUREAL FCM
26	SURVILLIERS AVENIR	26	VEXIN AS
27	VALLÉE Du SAUSSERON ES	27	VIARMES-ASNIERES OL
28	VÉMARS ST WITZ FC	28	VILLIERS FC





**MATCH REMIS AU 18/04/2026**

**CRITERIUM U10**

FONTENAY FC 21 vs AUVERS ENNERY FC 21 : match n° 55357185 - série 1 Poule A

**CRITERIUM U11**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 vs VALLEE DU SAUSSERON 1 : match n° 55375811 - série 1 Poule A

**CRITERIUM U12**

VIARMES ASNIERES OL 21 vs BOUFFEMONT AC 21 : match n° 55397310 – Série 1 Poule A

FONTENAY FC 21 vs DOMONT FC 21 : match n° 55397312 – Série 1 Poule A

FRETTOISE ES 21 vs CHARS AS 21 : match n° 55397314 – Série 1 Poule A

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 vs EAUBONNE CSM 21 : match n° 55397367 – Série 1 Poules I & J

**CRITERIUM U13**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 vs EAUBONNE CSM 1 : match n° 55395334 – Série 1 Poule C

VEMARS ST WITZ FC 1 vs GARGES FCM 2 : match n° 55395553 – Série 1 Poule E

AUVERS ENNERY FC 1 & 2 vs CERGY FC 2 & 3 : matchs n° 55396691 & 55397647 – Série 2 Poules C & D

**MATCH REMIS AU 09/05/2026**

**CRITERIUM U10**

AUVERS ENNERY FC 21 vs BOUFFEMONT ACF 21 : match n° 55357183 – série 1 Poule A

BEZONS USO 21 & 22 vs MONTIGNY FC 21 & 22 : matchs n° 55376024 & 55376086 – série 2 Poules A & B

**CRITERIUM U11**

AUVERS ENNERY FC 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 55375401 – série 1 Poule A

**CRITERIUM U12**

BRUYERES BERNES USM 21 & 22 vs BEZONS USO 22 & 23 : matchs n° 55397619 & 55397647 – Série 2 Poule C

**CRITERIUM U13**

BEZONS USO 1 & 2 vs ADAMOIS OL 1 & 2 : matchs n° 55396635 & 55396653 – série 2 Poules A & B



**REMBOURSEMENT DES GOÛTERS**

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

**Remboursement sur Compte Club au 15/06/26**

PLATEAU U6/U7 DU 21/03/2026
MONTMAGNY FC BRUYERES BERNES USM

PLATEAU U8 DU 24/01/2026
MONTIGNY FC

PLATEAU U8 DU 24/01/2026
MONTIGNY FC

PLATEAU U9 DU 07/02/2026
MONTIGNY FC

**1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX****ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

**U8 du 14/03//2026**

**BOUFFEMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS le 14/03/26

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à AUVERS ENNERY FC le 14/03/26

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ROISSY US le 14/03/26

**DEUIL ENGHEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC le 14/03/26

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GOUSSAINVILLE FC le 14/03/26





**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à OSNY FC le 14/03/26

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à SOISY AM FC le 14/03/26

### **U9 du 14/03//2026**

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 14/03/26

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GONESSE RC le 14/03/26

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26

**DEUIL ENGHEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ST BRICE FC le 14/03/26

**VALLEE DU SAUSSERON** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VEXIN AS le 14/03/26

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26

### **U6/U7 du 21/03//2026**

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ERAGNY FC le 14/03/26

**VILLIERS FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GARGES FCM le 14/03/26

**MENUCOURT AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à JOUY FC le 14/03/26

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARLY ES le 14/03/26

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à SARCELLES AAS le 14/03/26

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26





## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U11

VEMARS ST WITZ FC 1 : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55375956 - critérium U11 série 1 Poule C vs THILLAY ESM 1 le 04/04/26

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U12

DEUIL ENGHEN FC 21 : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55397359 - critérium U12 série 1 Poule C vs EAUBONNE CSM 21 le 28/03/26

## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.





- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## AMENDES

**BEAUCHAMP AS** : Non réception de la feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à BEZONS USO malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MAGNY FC** : Non réception de la feuille récapitulative du centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MONTMORENCY FC 2&** : Non réception de la feuille de match n° 55358484 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 21 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**PIERRELAYE FC 21** : Non réception de la feuille de match n° 55397346 - critérium U12 série 1 Poule B vs SURVILLIERS AVENIR 21 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**CORMEILLAIS ACS 22** : Non réception de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAY ES 25 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**CORMEILLAIS ACS 1** : Non réception de la feuille de match n° 55395475 - critérium U13 série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MONTMAGNY FC 1** : Non réception de la feuille de match n° 55395270 - critérium U13 série 1 Poule A vs GAFEPB 1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**GARGES FCM 1** : Non réception de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**





**ST BRICE FC 1** : Non réception de la feuille de match n° 55384740 - critérium U13 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG  
1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

## **ANNULATION AMENDES**

**PARMAIN AC** : Non transmission de liste de matchs suite arrêté municipal de fermeture de vos installations les 14  
& 15/03/26

**Amende : 50€**

## **APPEL A CANDIDATURE**

**La commission est à la recherche d'un club qui souhaiterait recevoir la manifestation  
départementale suivante**

**Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 13 AVRIL 2026**

